

## La problématique de l'équité salariale en Algérie

**Kouider BOUTALEB<sup>1</sup>**

### **Résumé:**

La problématique de la politique salariale est complexe et sensible notamment sous l'angle de la garantie de l'équité. C'est sans doute pourquoi le salaire par son aspect pouvoir d'achat a toujours préoccupés les théoriciens autant que les gouvernements.

Chaque pays connaît des situations et des conjonctures particulières qui compliquent ou facilitent la quête d'efficacité et d'équité. En Algérie, objet de notre investigation, la détermination des salaires et leur hiérarchisation sont aujourd'hui confrontées à de nombreux dilemmes.

Dans cette contribution nous allons aborder plus précisément la question de l'équité dans la redistribution du Revenu National ainsi que celle du pouvoir d'achat (la relation salaires-prix) qui constituent sans aucun doute le volet de plus sensible de la politique salariale.

Pour ce faire nous reviendrons dans un premier point sur quelques remarques définitionnelles et considérations d'ordre statistiques. Nous aborderons ensuite analytiquement les éléments qui nous permettront de faire le point sur l'état de la question à savoir à savoir essentiellement, l'évolution de la part des salaires (revenus du travail), la part des revenus du capital et de montrer l'inégalité salariale (Distribution des salaires).

### **Abstract:**

The issue of wage policy is complex and sensitive especially in terms of ensuring fairness. This is probably why the wage purchasing power aspect always concerned theorists as well as governments. Each country knows situations and particular circumstances that complicate or facilitate the pursuit of efficiency and equity in Algeria subject of our investigation. the determination of wages and ranking are today face a number of dilemmas. In this paper we will discuss specifically address the issue of fairness in the redistribution of national income and the purchasing power (the wage-price relationship) who are undoubtedly the most sensitive part of the wage policy.

To do this we will return in a first point on some definitional remarks and considerations of statistical order. We then discuss analytically the elements that allow us to take stock of the state of the question of whether that is essentially the evolution of the share of wages (labor income), the share of capital income and show wage inequality (earnings Distribution).

**Keywords:** Algeria, wages, purchasing power, equity.

<sup>1</sup> Docteur en sciences économiques, Faculté des sciences économiques et de gestion, Université de Tlemcen Algérie.

**ملخص:**

إن إشكالية سياسة الأجور معقدة وحساسة وخاصة من حيث ضمان الإنصاف. وربما هذا هو السبب في أن الأجور من حيث جانب القدرة الشرائية اشغل دائما المنظرين والحكومات. كل بلد تعرف أوضاع وظروف خاصة قد تعقد أو تسهيل السعي لتحقيق الكفاءة والعدالة. في الجزائر موضوع تحقيقنا، تحديد الأجور اليوم تواجه العديد من المعضلات. في هذه الورقة سنحاول أن نعالج على وجه التحديد مسألة العدالة والإنصاف في إعادة توزيع الدخل القومي مسألة القوة الشرائية (العلاقة الأجور والأسعار) الذين هم بلا شك الجزء الأكثر حساسية لسياسة الأجور. وللقيام بذلك سوف نعود في النقطة الأولى إلى بعض الملاحظات والاعتبارات التعريفية. ثم نتطرق إلى تحليل العناصر التي تسمح لنا بتوضيح الإشكالية.

**Introduction**

La problématique de la politique salariale est complexe et sensible notamment sous l'angle de la garantie de l'équité. C'est sans doute pourquoi le salaire par son aspect pouvoir d'achat a toujours préoccupés les théoriciens autant que les gouvernements.

Chaque pays connaît des situations et des conjonctures particulières qui compliquent ou facilitent la quête d'efficacité et d'équité. En Algérie, objet de notre investigation, la détermination des salaires et leur hiérarchisation sont aujourd'hui confrontées aux dilemmes suivants tels que formulés par le CNES :

(1)

- des besoins sociaux insatisfaits, exprimés à travers de nombreuses revendications,
- de nouvelles exigences de résultats économiques particulièrement dans les entreprises publiques dont la majorité éprouve des difficultés à trouver un équilibre entre la préservation des acquis sociaux des travailleurs et l'amélioration de la productivité avec la nécessaire réhabilitation du savoir et des compétences,
- des structures de répartition qui s'éloignent de la rationalité économique et qui développent de multiples frustrations qui accablent les titulaires de bas revenus.

Dans cette contribution nous allons aborder plus précisément la question de l'équité dans la redistribution du Revenu National ainsi que celle du pouvoir

d'achat (la relation salaires-prix) qui constituent sans aucun doute le volet de plus sensible de la politique salariale.

Pour ce faire nous reviendrons dans un premier point sur quelques remarques définitionnelles et considérations d'ordre statistiques. Nous aborderons ensuite analytiquement les éléments qui nous permettront de faire le point sur l'état de la question à savoir :

- L'évolution du revenu national
- L'évolution de la part des salaires (revenus du travail)
- La part des revenus du capital (profit ou selon la terminologie de la comptabilité nationale: excédant net d'exploitation)
- L'inégalité salariale (Distribution des salaires)
- La question du pouvoir d'achat ou de la relation salaires-inflation
- L'évolution de l'inflation
- L'évolution du pouvoir d'achat des salaires

### **1. Remarques définitionnelles et considérations d'ordre statistiques :**

La part des salaires est normalement mesurée en comparant la rémunération totale des employés au produit intérieur brut (PIB). La part salariale dite «non ajustée» est définie comme la rémunération totale des employés exprimée en pourcentage du PIB. Elle se mesure comme suit:

Part salariale non ajustée = rémunération totale des salariés/PIB

Cependant, le problème avec cette méthode comme le souligne le rapport mondial sur les salaires 2008-09, c'est que, pour obtenir ce résultat, il faut connaître à la fois le nombre de salariés et leurs salaires (qui doivent être multipliés pour obtenir la rémunération totale des employés). Cela rend l'interprétation difficile, en particulier lorsqu'on manie des séries de données portant sur de longues périodes.

Par exemple, les études empiriques qui examinent l'accroissement de la part des salaires dans la première moitié du vingtième siècle aux États-Unis indiquent qu'une grande partie de l'accroissement était imputable à la croissance de l'emploi salarié plus qu'à la hausse du niveau des salaires. Il est donc préférable de définir ce qu'on appelle la part salariale «ajustée», qui est habituellement mesurée comme suit:

Part salariale ajustée = (rémunération totale par salarié x emploi total)/PIB

Toutefois, lorsqu'on ne dispose pas de séries de données cohérentes dans le temps et comparables concernant la structure de l'emploi, il est impossible d'estimer les parts salariales ajustées.

En Algérie comme dans beaucoup de pays en développement, la part de l'emploi indépendant est importante. Il faut donc faire preuve d'une grande prudence lorsqu'on interprète les données. Il faudrait considérer lorsqu'on interprète la part des salaires deux points :

- Premièrement, la rémunération des employés est une notion différente de celle du revenu du travail, car il se peut que certaines formes importantes de rémunération autres que salariales ne soient pas incluses.

- Deuxièmement, lorsque le champ de l'étude est étendu pour couvrir les travailleurs indépendants (et donc le «revenu du travail» plus généralement), les problèmes de mesure deviennent encore plus difficiles. Certaines études ont essayé de chiffrer le revenu du travail provenant de l'emploi indépendant dans le cadre de l'analyse de la part des salaires (2).

En fait, si nous supposons que les travailleurs indépendants bénéficient du même taux de salaire que les employés, la part salariale ajustée peut être considérée comme une mesure approximative de la part du travail. Toutefois, il n'est pas tout à fait sûr que ce soit une approche admissible fondée sur des éléments de preuve empiriques bien établis(3).

Ceci étant, d'une manière générale on considère que lorsque la croissance des salaires ne suit pas au même rythme la croissance économique, il s'ensuit normalement que les travailleurs reçoivent une part moindre « du gâteau économique » total (c'est-à-dire du PIB)

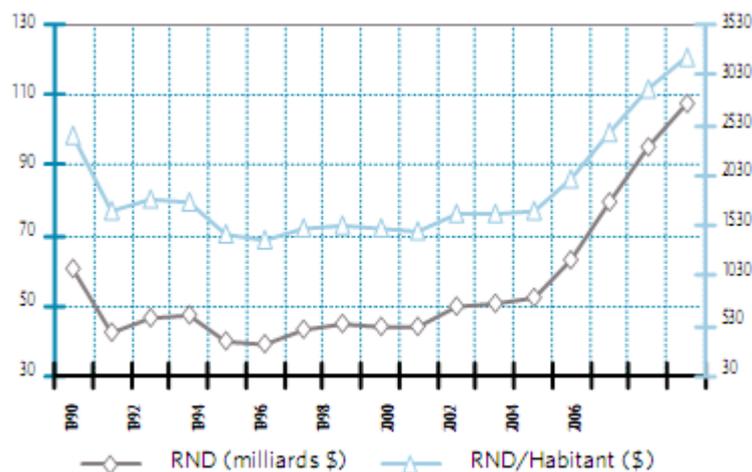
Ce résultat est souvent pris en compte dans la notion de part des salaires (la rémunération des employés en tant que proportion du PIB total), qui a beaucoup attiré l'attention dans les débats à l'échelle mondiale et nationale

On a souvent accordé, à juste titre de l'importance à la part des salaires en tant qu'indicateur d'une «part équitable» pour les travailleurs. En effet, la diminution de la part des salaires signifie habituellement qu'une part plus importante des gains économiques est canalisée vers les bénéficiaires. Non seulement on peut juger que c'est injuste, mais cela peut aussi avoir des conséquences négatives sur la croissance économique future. « Comme la propension marginale à consommer est plus élevée pour le revenu du travail que pour le revenu du capital, on estime habituellement qu'une augmentation de la part des salaires aura un impact économique positif. » (4) Qu'en est-il en Algérie

Les données sur la répartition des revenus peu nombreuses ne permettent pas d'aborder cette question d'une manière aisée. Néanmoins en se basant sur les données disponibles notamment celles de l'ONS, reprises et développées par le CNES (5), on peut constater les évolutions de ces agrégats aux cours de la dernière décennie

## 2. L'évolution du revenu national :

Le graphique suivant retrace l'évolution comparée du RND et du RND/habitant.



Le revenu national nominal (Revenu national = rémunérations des salariés + impôts indirects nets des subventions + excédent net d'exploitation + solde revenus propriétés et entreprises) qui était selon le CNES de 496,1 milliards de DA en 1990 s'est élevé à 7642,4 milliards de DA en 2006 soit un accroissement annuel moyen de 18,6°/°.

Le revenu national disponible (RND : Revenu national disponible = revenu national + autres transferts.) nominal, quant à lui est passé de 543,5 milliard de DA en 1990 à 7807,2 milliards de DA en 2006, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,1°/°.

Il faut relever que durant la sous période 1990/1995 ces deux agrégats (le RNN et le RND) ont connu une tendance à la baisse. Cette tendance ne s'est inversée qu'à partir de 1996.

On souligne que cette tendance à la hausse constatée à partir de 1996 s'est réalisée malgré la dépréciation de la monnaie nationale jusqu'en 2003. A partir de cette année(2003) on note l'importance des augmentations du RND concomitamment avec l'amorce de l'appréciation de la monnaie nationale face au dollar américain et l'augmentation significative des prix des hydrocarbures sur le marché international

Le revenu national disponible par tête d'habitant a enregistré les mêmes tendances que le RND lui-même. Il est passé de 1496,8 dollars en 1995 à 3116,7 en 2005, soit un accroissement annuel de 7,6°/° pour une augmentation annuelle de la population de 1,6°/°. Le PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA) est passé de 4629,4 dollars en 1995 toujours à 7749,3 dollars PPA en 2005 aussi soit une amélioration annuelle de 5,3°/° puis il est passé à 5 034 dollars en 2008, soit une progression supérieure à 12% en moyenne annuelle. Quant à

l'indice du PIB en Parité de pouvoir d'achat, il a connu une progression de 14% sur la période 1998 - 2008

L'explication de cette amélioration résiderait selon le CNES dans « la volatilité des gains de productivité économique » Ajoutant que « Tant que ces derniers ne se transforment pas effectivement en gains de productivité physique, toute amélioration du développement humain ne peut être que provisoire avec tous les risques possibles sur l'inflation et partant, sur la croissance économique, l'emploi et les revenus » (6)

Ces remarques n'impliquent aucunement cependant, comme le souligne le CNES qu'il ne saurait y avoir d'augmentation de salaires et de traitements sans contrepartie productive immédiate car « une telle augmentation à d'autres fondements dont la consécration des compétences » (7)

### 2.1. L'évolution des la part des salaires (revenus du travail)

Tableau : Répartition du Revenu National

	Valeur (10 <sup>6</sup> DA)			Variation annuelle	Ecart/ variation du RND
	1990	1995	2006		
Rémunération des salariés	255,5	667,2	1493,8	14,14	-3,98
Impôts indirects nets des subventions	105,3	387,7	1325,4	17,15	-0,97
Excédent net d'exploitation	229,3	906,8	5144,5	21,46	3,34
Variation annuelle moyenne du Revenu National Disponible				18,12	

Sources : d'après les comptes nationaux (ONS)

Selon les données des comptes nationaux de l'ONS, reprises par le CNES, les revenus du travail ont connus, durant la période 1990- 2006, un accroissement au taux annuel moyen de 14,14°/° faisant ressortir un différentiel de -3,98 points de pourcentage avec celui associé au revenu national disponible.

Selon les données de l'ONS (tableau suivant), le revenu brut des ménages (Revenu national disponible = revenu national + autres transferts) est passé de 3892,1 milliards de DA en 2005 à 5722,1 en 2008, soit une progression au taux annuel moyen de 15,67% sur la période.

## L'évolution des revenus des ménages :

	2005	2006	2007	2008
	(En milliards de dinars)			
Traitements et salaires 1/	1 327,4	1 411,7	1 698,6	2 108,1
Agriculture	70,6	75,3	89,5	95,3
Administration	632,4	681,5	797,2	1127,5
Autres secteurs	624,4	654,9	811,9	885,3
Revenus des travailleurs indépendants	1 723,0	1 900,7	2 176,0	2465,4
Paiements de transfert	841,7	828,0	1 309,5	1148,6
<b>Revenu brut</b>	<b>3 892,1</b>	<b>4 140,4</b>	<b>5 184,1</b>	<b>5 722,1</b>
<b>Revenu disponible</b>	<b>3299,4</b>	<b>3587,1</b>	<b>4539,5</b>	<b>4908,4</b>

Source : Office National des Statistiques

1/ Y compris les cotisations sociales

- la part de la rémunération des salariés au sein du revenu brut des ménages a évolué selon une tendance à la baisse en passant de 42,3% en 1990 à 35,2% en 2006. En valeur elle est passée de 180 milliards de DA en 1990 à 1411,7 milliards de DA en 2006, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 14,1% sur la période. En 2008 cette part à été évaluée à 2108,1 Md de DA

2.2. La part des revenus du capital (profit ou selon la terminologie de la comptabilité nationale: excédant net d'exploitation)

On peut observer aussi sur le premier tableau (Tableau : Répartition du Revenu National) quela part relative des revenus du capital (l'excédent net d'exploitation) a évolué au taux annuel moyen de 21,46°/° entre 1990 ou il était de 229,3 milliards de DA et 2006 ou il s'est situé à 5144,5 milliards de DA. En comparaison avec le Revenu National Disponible on note un différentiel de +3,3 points de pourcentage

### 2.3. La part des revenus de transfert :

D'une manière globale il apparaît que les transferts monétaires évoluent en moyenne à un rythme plus élevé que ceux du travail et du capital. Entre 1997 et 2004, le taux d'accroissement moyen annuel des transferts est supérieur à 12%,

contre près de 8% pour les revenus des salariés et 10% pour les indépendants (tableau 1).

On peut observer donc que ce sont les revenus de transferts (de sécurité sociale et de l'Etat notamment qui ont vu leur part croître de près de 3 points.

Au total, les transferts sociaux de l'Etat ont particulièrement augmenté au cours des années 2007 à 2009. Les transferts sociaux de l'Etat ont grimpé de 7% du PIB en 2006 à 13% du PIB en 2009. Dans cette progression, le soutien des prix a pesé, mais d'autres paramètres ont également joué : cela concerne particulièrement l'aide au logement et les aides sociales aux plus démunis (comme les 750 000 bénéficiaires de l'allocation forfaitaire de solidarité qui ont vu leur allocation augmenter de 300%).

En matière de protection sociale, les travailleurs ainsi que les personnes à leur charge bénéficient d'une couverture formelle quasi-complète. Sont couverts les risques associés à la retraite, la maladie, la maternité, l'invalidité, les décès, les accidents de travail, les maladies professionnelles, le chômage. Cela situe les gros efforts faits pour une prise en charge des besoins sociaux. (8)

Que peut signifier la diminution de la part des salaires dans le Revenu National ? On s'accorde à reconnaître que cette diminution ne signifie pas forcément qu'il y aura réduction du pouvoir d'achat, mais peut simplement refléter, dans des situations de croissance économique rapide, le fait que les salaires croissent à un rythme plus lent que les bénéfices. Certes, dans un tel contexte le pouvoir d'achat augmente, mais pas autant qu'il pourrait être espéré.

Ceci étant, l'importance de plus en plus grande accordée à la part des salaires au niveau des politiques a conduit un certain nombre d'organisations nationales, régionales et internationales ainsi que d'universitaires à examiner les tendances de la part des salaires et leurs causes profondes comme l'ont bien montré de nombreux rapports d'institutions internationales (entre autres (9)

Un examen des causes de ces tendances, au plan international, a permis d'identifier au moins trois facteurs possibles.

- Premièrement, on a fait valoir que les diminutions observées de la part des salaires étaient dues à l'affaiblissement des syndicats

- Deuxièmement, on a estimé que les progrès techniques étaient la cause de la baisse des salaires par rapport aux bénéfices. C'est l'explication apparemment privilégiée par le FMI qui considère que la diminution de la part des salaires est due à des changements dans les facteurs de productivité qui favorisent le capital (mettant essentiellement en jeu des changements du ratio capital-travail) et à des changements dans la structure des compétences favorisant les travailleurs qualifiés uniquement (ce qu'on appelle l'évolution technologique privilégiant les qualifications). (10)

- D'autres estiment que la mondialisation peut aussi avoir joué un rôle dans cette évolution. Il a été constaté que, durant la décennie écoulée, les pays où les

échanges commerciaux croissaient en pourcentage du PIB étaient aussi ceux où la part des salaires diminuait le plus vite. (11)

L'existence de ce lien avec la mondialisation est souvent établie en raison de la coïncidence entre la période d'augmentation de l'intégration économique et la période de diminution de la part des salaires. Une explication possible du lien entre le commerce et la baisse de la part des salaires est que l'intensification de la concurrence – en particulier la présence sur le marché des produits à forte intensité de main-d'œuvre de gros exportateurs dont les salariés sont faiblement rémunérés – a constitué un facteur de modération des salaires.

### **3. L'inégalité salariale (Distribution des salaires) :**

La part des salaires étant en diminution comme on a pu en rendre compte plus haut, la question de la distribution des salaires revêt une importance d'autant plus grande.

L'inégalité salariale est une question complexe, qui comporte de nombreuses dimensions.

Ces dernières années, au niveau international, une attention particulière a été accordée à l'inégalité salariale entre différentes catégories de travailleurs, par exemple en fonction du sexe, du niveau d'éducation, de l'âge, de l'ethnicité, de la condition de migrant ou de la formalité. En raison de la complexité de ces questions et du fait qu'il y a peu de données pertinentes pour une analyse globale, elles ne peuvent être traitées comme il se devrait dans cette présente étude.

Les débats sur cette question de l'inégalité sont devenus très vifs ces dernières années. « Il est largement admis, à titre de principe général, que le salaire doit correspondre aux contributions et à la performance des travailleurs. Étant donné que celles-ci présentent inévitablement des variations en fonction des individus, il s'ensuit que l'inégalité salariale est un aspect assez «naturel» de la réalité économique. En même temps, une trop grande inégalité peut ne pas être acceptable pour des raisons morales, sociales ou politiques. Ce point est important en termes de politique publique, compte tenu en particulier des récentes constatations sur les facteurs qui déterminent les niveaux de satisfaction des individus» (12)

Les enquêtes de population montrent que les perceptions subjectives du bonheur dépendent plus de la façon dont les individus se comparent avec les autres que du niveau absolu de leur revenu (13)

Il y a aussi un grand nombre de coûts économiques qui vont de pair avec une plus forte inégalité, tels que l'augmentation des taux de criminalité et des dépenses consacrées à la sécurité privée et publique, une aggravation des problèmes de santé publique et une dégradation du bilan moyen en matière d'éducation.

Des études de plus en plus nombreuses soulignent aussi l'importance de réduire l'inégalité pour parvenir à réduire la pauvreté (14)

Les tendances de l'inégalité salariale au plan international, appréhendées à travers la comparaison du niveau des salaires du haut de l'échelle et ceux du bas de l'échelle montrent l'écart de ce ratio d'inégalité salariale générale pour deux périodes, 1995-1997 et 2004-2006.

Une question importante à cet égard est de savoir si l'augmentation est provoquée par des changements dans la partie supérieure de l'échelle salariale ou par des changements dans la partie inférieure, ou les deux. Les conséquences en termes de politique sont très différentes. Ce point, est illustré dans le rapport mondial sur les salaires 2008-09 sus- cité , en se référant à une typologie comportant trois types différents d'augmentation de l'inégalité salariale. (15)

- Le premier – l'«effondrement de la base» – désigne la situation dans laquelle l'inégalité s'accroît en raison de la détérioration des salaires les plus bas.

- Le deuxième – l'«envol du sommet» – présente le cas opposé, dans lequel les salaires les plus élevés augmentent plus vite que dans d'autres catégories salariales.

- Le dernier type correspond au cas où les deux changements se produisent simultanément, ce qui provoque une «polarisation» des salaires. Si la réalité est généralement un mélange de ces types, cette typologie simple souligne le fait que les changements qui affectent le niveau global de l'inégalité salariale sont nécessairement le produit de changements intervenant dans deux sous-catégories de l'inégalité salariale, à savoir l'inégalité entre les salariés les mieux rémunérés et ceux de la médiane, et l'inégalité entre les salariés de la médiane et les salariés les moins bien rémunérés

Ceci étant, les raisons qui sous-tendent l'augmentation de l'inégalité salariale varient d'un pays à l'autre. Pour certains pays, l'évolution de l'inégalité salariale tant dans la moitié supérieure de la distribution des salaires que dans la moitié inférieure entre les années 1995-2000 et les années 2001-2006.

Concernant les pays de l'OCDE, autrement dit les pays les plus développés, on note que parmi les pays qui ont connu des augmentations de l'inégalité, les pays comme le Royaume-Uni et les États-Unis se trouvent principalement dans la catégorie de l'«envol du sommet» à l'exception de l'Allemagne qui figure dans la catégorie de l'«effondrement de la base». (16)

Concernant les pays en développement, ils sont pour la plupart proches du cas de l'«effondrement de la base»: en Argentine, au Chili et en Thaïlande, le principal élément moteur de l'augmentation générale de l'inégalité salariale a été l'augmentation de l'inégalité entre les salaires médians et les salaires les plus bas.

On a constaté la situation opposée au Brésil, où l'écart entre les salaires médians et les salaires du haut de l'échelle s'est considérablement réduit

(principalement parce que les salaires médians ont rapidement augmenté), tandis que le Mexique a titre d'exemple présente un cas où des réductions de l'inégalité ont été mises en œuvre des deux côtés.

En Algérie, faute de données on ne peut guère être précis sur les évolutions des salaires médians et ceux du haut et du bas de l'échelle. Cependant comme l'exprime le Professeur Abderrahmane MEBTOUL, « Faute d'enquêtes précises renvoyant hélas au système d'information surtout sur la répartition du revenu par couches sociales déterminantes pour toute politique salariale fiable, information qui s'est totalement effritée en Algérie pouvant conduire à des erreurs de politique économique se chiffrant en milliards de dollars, il faut effectivement être nuancé. Mais existent des signes non trompeurs à travers tout le territoire national de la concentration de revenus au profit d'une minorité de couches rentières et une paupérisation de larges couches de la population » (17)

Ainsi beaucoup d'experts s'accordent sur le fait que la richesse en Algérie est «concentrée entre les mains d'un groupe social par rapport aux autres groupes sociaux qui participent à la richesse nationale», que l'écart entre les bas et les hauts salaires s'est énormément élargi. Une grosse partie de la population se trouve «exclue de cette redistribution». Ce qui rejoint les analyses récentes de STIGLITZ (18) pour qui la répartition des richesses dans certains pays en voie de développement n'est pas déterminée par des arbitrages minutieux entre égalité et efficacité. « Elle n'est pas définie en vertu des principes de la justice sociale ; elle résulte de la force brute. La richesse donne du pouvoir, et ce pouvoir permet à la classe dominante de garder la richesse. ». Ainsi, nous nous trouvons au cœur du paradigme des institutions

Il s'agit donc d'un véritable problème de redistribution qui se pose. La politique salariale poursuivie n'a là aussi guère pu réduire le gap qui sépare les revenus des salariés de ceux des autres catégories sociales. (19)

### **Inégalité salariale et sexe :**

Une autre dimension fondamentale de l'inégalité est la différence entre les salaires des hommes et ceux des femmes, ce qu'on appelle l'«écart de rémunération entre les sexes». Cette question mérite une attention particulière, mais les contraintes existantes au plan des

données et des travaux de recherche font qu'il est difficile à ce stade de présenter une analyse détaillée des écarts de rémunération entre les sexes.

Sur le plan international globalement, l'écart de rémunération a diminué ces dernières années. (20) « Dans environ 80 pour cent des pays pour lesquels des données sont disponibles, l'écart de rémunération entre les sexes s'est resserré. Cependant, l'ampleur du changement est faible et, dans certains cas, elle est négligeable. Globalement, cette constatation se situe dans le droit fil des études

existantes qui montrent que l'écart de rémunération entre les sexes est demeuré assez stable, ou n'a diminué que très lentement »

En Algérie, dans la fonction publique, l'inégalité salariale n'existe pratiquement pas entre les hommes et les femmes. La législation est très claire et aucune discrimination n'est observée

Par contre dans le secteur économique privé formel et informel la discrimination est de mise. Selon une enquête réalisée sur l'emploi féminin en Algérie réalisée en 2007/2008 par le site Emploitic.com cité par Abderrahmane MEHTOUL (21) (L'expérience algérienne : place de la femme dans le monde du travail et de l'entrepreneuriat).

Sur un Echantillon de 1000 femmes dont, 63% sont âgées entre 25-34 ans, 22% sont âgées entre 18-24 ans, 14% ont entre 35-49 ans, 1% des femmes ont plus de 50 ans.

Niveau d'études : les femmes ciblées par le sondage sont instruites et diplômées. Plus de 39% des femmes ont un Bac +5 et plus, 37% ont un Bac +4

55% estiment qu'il y a une différence dans l'attribution des salaires entre les hommes et les femmes

D'autres études à base d'enquêtes notamment celles initiées par le CNEAP (étude LSMS 2005) et l'enquête sur les salaires dans le secteur économique (Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, 2002) ont révélé bien des éléments en matière de revenu : disparité urbain / rural, disparité de genre (hommes/ femmes)

#### **4. La question du pouvoir d'achat ou de la relation salaires-inflation :**

Il faudrait sans doute, la aussi, commencer par des observations d'ordre méthodologiques et statistiques.

##### **4.1. Remarques d'ordre méthodologiques et statistiques :**

Les statistiques relatives aux salaires qui sont celles habituellement disponibles, représentent la rémunération totale reçue par les employés pour une période donnée, qui inclut les primes ordinaires...

Le «salaire» devrait en principe, s'entendre de la rémunération brute; par conséquent, le salaire diffère de la paie que les employés peuvent toucher (ce qui reste, déduction faite des taxes, cotisations de retraite et de sécurité sociale et autres déductions). Les salaires diffèrent aussi des coûts de main-d'œuvre totaux des employeurs (qui peuvent inclure les cotisations des employeurs aux régimes de sécurité sociale et de pensions de retraite ou les coûts de la formation professionnelle). (22)

Par ailleurs, les travailleurs ne reçoivent pas tous un salaire. De fait, les salaires ne sont liés qu'à ce qu'on appelle l'«emploi salarié», qui exclut les individus établis à leur propre compte comme les employeurs, les travailleurs

indépendants, les travailleurs familiaux collaborant aux entreprises familiales et les travailleurs des coopératives de producteurs.

Les statistiques en matière de salaires sont donc assez complexes et posent beaucoup de problèmes pour leur élaboration, c'est ce qui explique sans doute leur indisponibilités dans beaucoup de pays non outillés suffisamment pour leurs traitement, comme c'est le cas de l'Algérie où le problème de la disponibilité de ses statistiques est récurrent, et ne semble pas trouver de solution. Le CNES a consacré tout un rapport pour mettre en évidence cette problématique de l'information économique et sociale (données statistiques nécessaires aux chercheurs en sciences sociales)

L'Algérie ne procède pas encore à des enquêtes régulières, alors qu'il faudrait compiler les statistiques des salaires au moyen d'enquêtes mensuelles, trimestrielles ou annuelles sur la base des établissements, comme cela se fait dans de nombreux pays dans le monde. Les données relatives aux salaires demeurent par conséquent incomplètes, et sont particulièrement peu nombreuses.

Une autre question d'une toute autre importance se pose aussi nonobstant donc la disponibilité des données statistiques. Il s'agit de la question de leur fiabilité. Cette question de la fiabilité des statistiques pour mesurer les évolutions socioéconomiques se pose partout et pas seulement dans les PVD. En France à titre d'exemple, M. Nicolas SARKOZY, Président de la République française, insatisfait de l'état actuel des informations statistiques sur l'économie et la société, a demandé en février 2008 à M. Joseph STIGLITZ (Président de la Commission), Amartya SEN (conseiller) et Jean-Paul FITOUSSI (coordinateur) de mettre en place une commission qui a pris le nom de Commission pour la Mesure des Performances Economiques et du Progrès Social (CMPEPS) Celle-ci a reçu pour mission de déterminer les limites du PIB en tant qu'indicateur des performances économiques et du progrès social, de réexaminer les problèmes relatifs à sa mesure, d'identifier les informations complémentaires qui pourraient être nécessaires pour aboutir à des indicateurs du progrès social plus pertinents, d'évaluer la faisabilité de nouveaux instruments de mesure et de débattre de la présentation appropriée des informations statistiques.

«Ce que l'on mesure a une incidence sur ce que l'on fait ; or, si les mesures sont défectueuses, les décisions peuvent être inadaptées. Les indicateurs statistiques sont par conséquent très importants pour concevoir et évaluer les politiques visant à assurer le progrès des sociétés.» (23)

Il semblerait donc qu'il existe un écart prononcé entre, d'une part, les mesures habituelles des grandes variables socio-économiques comme la croissance, l'inflation, le chômage, etc., et, d'autre part, les perceptions largement répandues de ces réalités « Les mesures usuelles peuvent, par exemple, laisser à entendre que l'inflation est moindre ou la croissance plus

forte que ne le ressentent les individus ; cet écart est si important et si répandu qu'il ne peut s'expliquer uniquement en se référant à l'illusion monétaire ou à la psychologie humaine. Ce phénomène a, dans certains pays, sapé la confiance à l'égard des statistiques officielles (en France et en Grande-Bretagne, par exemple, un tiers des citoyens à peine fait confiance aux chiffres officiels, et ces pays ne sont pas des exceptions) et a une

incidence manifeste sur les modalités du débat public sur l'état de l'économie et les politiques à conduire» (24)

Cet écart entre la mesure statistique des réalités socio-économiques et la perception de ces mêmes réalités par les citoyens peut s'expliquer de plusieurs manières (25) :

- Il se peut que les concepts statistiques soient appropriés mais que le processus de mesure soit imparfait.

- Il existe de surcroît un débat sur le choix des concepts pertinents et l'usage approprié des différents concepts.

- En présence de changements de grande ampleur en matière d'inégalité (et plus généralement dans la répartition des revenus), le produit intérieur brut (PIB) ou tout autre agrégat calculé par habitant peut ne pas fournir une évaluation appropriée de la situation dans laquelle la plupart des gens se trouvent. Si les inégalités se creusent par rapport à la croissance moyenne du PIB par tête, beaucoup de personnes peuvent se trouver plus mal loties, alors même que le revenu moyen a augmenté.

Ceci étant la question du pouvoir d'achat ne peut s'apprécier que par rapport à l'évolution des prix, autrement dit, on ne peut apprécier le pouvoir d'achat d'un revenu qu'en fonction système de prix relatifs en vigueur dans le contexte d'un pays.

C'est ainsi qu'on souligne habituellement, comme l'exprime Nacer-Eddine HAMMOUDA du CREAD (26), que toute amélioration du pouvoir d'achat ne peut s'opérer que si l'inflation est contenue, et que par conséquent une légère augmentation des salaires pourrait suffire pour obtenir un gain en pouvoir d'achat. Ce gain s'avérera toutefois certainement insuffisant si une perte de pouvoir d'achat s'est accumulée auparavant sous l'effet de l'inflation. Ajoutant logiquement que « dire qu'il y a érosion du pouvoir d'achat c'est dire que l'indice général des prix à la consommation a évolué plus rapidement que celui des revenus.»

Avant de voir et d'apprécier le pouvoir d'achat il faudrait par conséquent voir comment a évolué l'inflation en Algérie

## 4.2. L'évolution de l'inflation :

Deux périodes se distinguent dans l'évolution de l'inflation : (27)

1. La période (1962-1989), celle de l'économie socialiste fondée sur la planification centralisée où les prix étaient fixés par l'Etat. Les prix durant cette période étaient administrativement fixés dans le cadre d'un système national de régulation et d'allocation des ressources, ce qui a maintenu l'inflation à un niveau raisonnable et par conséquent, il a permis la stabilisation du pouvoir d'achat de la population. Le processus de fixation des prix concernait trois séries de biens, à savoir :

- Les biens de consommation importés dont on fixait les prix par rapport aux prix des produits locaux. Si le prix d'achat d'un bien importé était inférieur au prix du produit local, l'importateur doit verser la différence compensatoire au trésor.

- Les prix des biens industriels et services dont les prix étaient soumis à deux régimes : le premier institué en 1966 faisait dépendre la fixation des prix à la production d'une décision du Ministère du Commerce, pour le deuxième datant de 1968, il bloque tous les prix industriels à la production et des services à leurs niveaux du 1<sup>er</sup> janvier 1968. Deux dérogations au principe du blocage sont acceptées : en cas de hausse des droits de douane ou des taxes indirectes. Ensuite, les prix de détails et de gros sont calculés sur la base des prix de production (homologués ou bloqués) majorés des marges centralisées fixées en valeur fixe ou en valeur absolue.

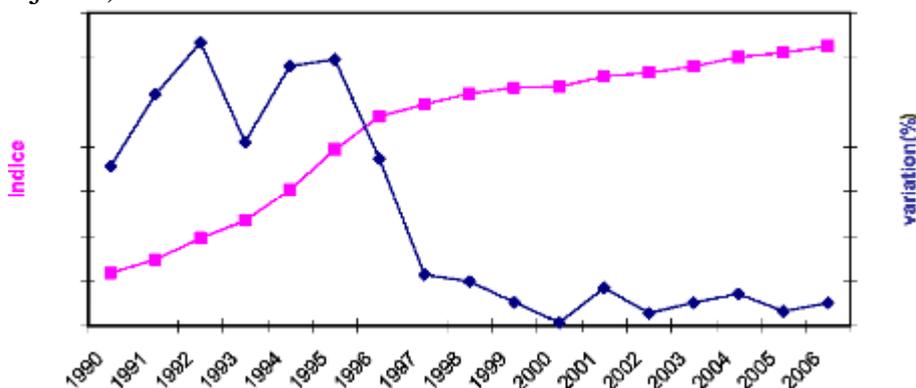
- Les prix agricoles dont les prix à la production et à la distribution des fruits et légumes des secteurs autogérés et coopératifs étaient publiés tous les quinze (15) jours par une commission de Wilaya. Ainsi durant cette période, grâce à ce type d'intervention, les prix connaissaient une certaine stabilité et l'inflation par conséquent était parfaitement maîtrisée.

Il faut cependant rappeler qu'en 1975, l'Algérie a quelque peu changé d'optique en adoptant une politique de détermination de prix basée sur le prix de revient; l'indice des prix à la production industrielle ayant connu une augmentation. Ce qui a eu pour conséquence un relèvement des prix des produits industriels et agricoles. Le taux moyen d'augmentation des prix de la production industrielle passait de 4% entre 1969-1974 à 11% entre 1975-1980. Celui de la production agricole passait de 13% entre 1969-1974 à 31% entre 1975-1980. Cette tendance persistera durant les années 1980 où le taux d'inflation annuel s'établissait approximativement à 9%.

2. la période 1990 à nos jours, celle de la transition à l'économie de marché marquée par la libéralisation des prix.

Le graphique suivant illustre le trend de l'évolution des prix depuis 1990 à nos jours.

Evolution de l'indice général des prix et de sa variation (1990 à nos jours).



Dans un premier temps, soit durant la période initiale de l'ouverture économique, l'inflation des prix a été sévère. Le taux d'inflation annuel passant de 17.87% en 1989 à 25.88% en 1991 pour atteindre un pic de 31.68% en 1992. Cette hausse brutale s'expliquerait essentiellement par deux facteurs :

- L'accélération du processus de libéralisation des prix, amorcé en 1989, faisant passer 85% des prix au régime libre.
- La forte dévaluation du dinar algérien survenue pour contrer la détérioration des termes de l'échange qui a engendré un renchérissement des produits importés.

Mais c'est sans doute la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel en 1994, sous l'égide du Fonds Monétaire International (FMI) qui a provoqué brutalement le renchérissement des prix. Il faut rappeler à cet égard que les accords signés avec le FMI en 1993 et en 1994, ont entraîné une forte dévaluation du dinar, une suppression des subventions à la consommation des ménages, une libération des prix

Dans ce contexte, le système de réglementation des prix a été abandonné en avril 1994, autrement dit, les prix ont été libérés et leur fixation devait théoriquement revenir au marché. Cependant cette suppression du contrôle sur les marges bénéficiaires a touché la majeure partie des produits de base sauf le sucre, les céréales, les huiles comestibles et les fournitures scolaires. Par conséquent la réglementation des prix est maintenue uniquement pour les trois denrées alimentaires de base à savoir : la farine, la semoule et le lait.

L'élimination des subventions pour les produits alimentaires et énergétiques a engendré une augmentation de leurs prix à raison de 100% entre 1994-1995 et de 60% entre 1995-1996.

Le taux d'inflation, sous l'effet de la libération des prix et de la deuxième dévaluation du dinar, s'est envolé à 38.4%. Mais progressivement la situation s'est stabilisée et la tendance à l'augmentation des prix s'est inversée : le taux d'inflation 21.9% enregistré fin 1995 a décliné progressivement pour se stabiliser autour de 5% en 1998 et 2.64% en 1999 et encore 0.34% en 2000, pour

repandre légèrement à la fin de la décennie 2010 ou il a été évalué (ONS) à 5,74 % fin décembre 2009

Cette variation, selon l'analyse de l'ONS de l'évolution du marché algérien, trouve son explication dans les augmentations substantielles des produits de consommation comme le montre le tableau suivant :

### Evolution de l'indice des prix à la consommation

	(%)	2005	2006	2007	2008	2009
(2001= 100)						
<b>Indices des prix à la consommation 1/</b>						
Alimentation, boissons non alcoolisées	43,1	107,8	112,3	119,4	128,4	139,0
Habillement - Chaussures	7,5	104,4	104,7	104,4	104,1	104,6
Logement - Charges	9,3	117,3	122,0	124,6	125,9	129,3
Meubles et articles d'ameublement	5,0	106,1	106,2	106,6	107,7	109,7
Santé, Hygiène Corporelle	6,2	105,6	106,6	108,5	110,5	114,2
Transports et communication	15,9	128,9	128,8	131,7	136,9	141,8
Éducation, Culture, Loisirs	4,5	105,0	104,5	106,7	112,3	119,1
Divers	8,8	108,6	110,1	112,6	118,4	127,8
<b>Indice général</b>	<b>100,0</b>	<b>111,5</b>	<b>114,0</b>	<b>118,2</b>	<b>124,0</b>	<b>131,1</b>
(Variation annuelle en pourcentage) 2/						
<b>Indices des prix à la consommation 1/</b>						
Alimentation, boissons non alcoolisées		-1,1	4,2	6,4	7,5	8,2
Habillement - Chaussures		0,9	0,3	-0,3	-0,2	0,4
Logement - Charges		8,4	4,1	2,1	1,1	2,7
Meubles et articles d'ameublement		0,2	0,1	0,4	1,1	1,8
Santé, Hygiène Corporelle		0,9	1,0	1,8	1,8	3,4
Transports et Communication		5,3	-0,1	2,2	4,0	3,6
Éducation, Culture, Loisirs		1,0	-0,5	2,1	5,2	6,0
Divers		-0,3	1,3	2,3	5,2	7,9
<b>Indice général</b>		<b>1,38</b>	<b>2,31</b>	<b>3,68</b>	<b>4,85</b>	<b>5,74</b>

Source : Office National des Statistiques

1/ Cet indice comprend 258 articles et se rapporte aux ménages de la région d'Alger

2/ Moyenne d'une année par rapport à la moyenne de l'année précédente

Une augmentation substantielle qui atteint les 8,2% pour les prix des produits alimentaires. L'ONS explique cette progression de l'inflation en Algérie par l'évolution des prix des matières premières sur les marchés internationaux. La hausse des cours des matières premières en serait la cause principale des différentes augmentations sur le marché algérien. Ainsi donc selon les données de l'ONS « le taux d'inflation a été de 1,38 % en 2005, 2,31 en 2006, à 3,68 % en 2007, 4,85% en 2008, 5,74% en 2009 et 5,4% pour les 6 premiers mois de 2010.

Ces chiffres sont toutefois contestés. Selon une étude sur l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, du centre de recherche américain, Casey Research en date du 6 mars 2008, le taux d'inflation en Algérie serait 12 % pour l'année 2008 , contre une moyenne de 7/8% au niveau de la région Mena, remettant d'ailleurs en cause comme le relève le professeur Abderrahmane MEBTOUL les

déclarations des experts en mission à Alger du FMI la mi-novembre 2009 qui affirmaient que le taux d'inflation aller baisser, la tendance en 2010/2011 ne devant pas fondamentalement changer » (28)

Les controverses sur les chiffres de l'inflation en l'absence d'organismes indépendants d'évaluation sont courantes. Il est vrai que l'IPC (indice des prix à la consommation) ne reflète pas toujours de manière exacte l'évolution des prix de tous les biens et services commercialisés dans un pays déterminé. Cependant, il est considéré comme un indicateur suffisamment fiable du taux d'inflation à l'échelle nationale.

Le calcul de l'indice des prix est établi habituellement, rappelons-le, à partir d'une enquête de consommation dans une année déterminée, qui permet aux statisticiens de concevoir un modèle de consommation, qui révèle les habitudes de consommation d'une partie de la population suffisamment importante pour qu'elle donne une image aussi proche que possible de la réalité des dépenses les plus courantes des ménages.

4- En Algérie, et jusqu'en 2008, l'enquête de consommation, sur la base de laquelle cet indice était établi, datait de 1989, c'est-à-dire d'une année où l'Etat jouait encore un rôle déterminant dans la fixation des prix et dans la production et la distribution des produits de grande consommation, comme dans l'établissement des loyers. A compter de 2009, l'IPC a été calculé sur la base d'une enquête de consommation datant de 2000.

5- Or, comme l'a souligné l'ancien ministre Mourad BENACHENHOU (29), entre 1989 et 2001, et de 2001 à ce jour, l'économie algérienne a changé du tout au tout, quoique dans sa structure de base, elle reste dominée par le secteur des hydrocarbures. L'intervention de l'Etat dans la fixation des prix s'est fortement réduite. La liste des produits subventionnés ou dont les prix sont réglementés est devenue marginale dans le panier de la ménagère

Donc, l'IPC, comme il est établi actuellement, ne reflète pas de manière fiable l'évolution des prix à la consommation, telle que ressentie par la population et, par voie de conséquence, sous-estime la perte du pouvoir d'achat du dinar que ressentent les consommateurs

Par conséquent on peut estimer que l'économie algérienne connaît un taux d'inflation supérieur à ce qu'annonce l'IPC, qui « ne reflète même plus le panier de la ménagère, puisque sa base de calcul est en retard par rapport à l'évolution des revenus et des modèles de consommation, vécue par l'Algérie au cours de ces dix dernières années » (30)

Ainsi donc, quand on aborde le sujet du pouvoir d'achat avec l'inflation telle qu'elle est mesurée par l'IPC, l'analyse de départ est biaisée».

Ceci étant précisé, voyons comment a évolué le pouvoir d'achat des salaires.

### 4.3. L'évolution du pouvoir d'achat des salaires :

Durant la période de planification centralisée de l'économie la situation qui a prévalu, était celle d'un bas niveau des salaires, certes, mais avec un pouvoir d'achat élevé grâce au soutien des prix pour les produits de première nécessité.

La situation a par contre totalement changée avec les réformes qui ont été initiées à partir du début des années 1990 et qui ont, rappelons-le encore, libéré progressivement les prix sans que les salaires suivent le même rythme comme il a été déjà démontré (31)

Ces réformes ont entraîné une « modération » salariale qui a déconnecté l'évolution des prix et celle des salaires..

Les exigences de restauration et de consolidation des grands équilibres macroéconomiques et financiers (PAS) ont contenus les salaires à un niveau relativement bas comme il a été déjà souligné.

La baisse a été particulièrement sévère durant les années 1990, (années du PAS), comme l'ont souligné tous les observateurs (32) « engendrant un sentiment d'appauvrissement qui ne s'est pas dissipé quand la situation économique s'est améliorée et que des augmentations de salaires ont été effectuées ».

Alors que les prix augmentaient, les revenus des salariés stagnaient en termes nominaux et diminuaient en termes réels. Le revenu disponible des ménages a, quant à lui, baissé, en termes réels, de -20% comme on a pu le voir plus haut. La consommation finale des ménages a bien évidemment aussi diminué passant de 59,4% du revenu national disponible en 1995 à 41,3% en 2004 (cf. note du Forum des chefs d'entreprise - F.C.E : "Evolution des salaires en Algérie").

Ainsi donc, l'Algérie a connu durant pratiquement toute la décennie 1990, un effondrement des salaires réels, qui ont chuté à un rythme annuel de 10% durant les années 1990/1993.(33)

Tableau 28 : Evolution du salaire réel 1988-1996

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Salaire brut moyen en DA	3646	4018	4776	6070	8102	9390	11025	13721	14006
IPC (raccordement des bases 1969 et 1982)	91,5	100	117,9	148,4	195,4	235,5	303,9	394,4	468,1
Salaire réel en DA 1989	3985	4018	4051	4090	4146	3987	3628	3479	2992

Source : F. TALAHITE et R. BOUKLIA-HASSANE: «*National Background Paper Labour Markets Performance and Migration* », op. cite

Comme on peut le remarquer sur ce tableau, la croissance annuelle moyenne du salaire minimum est négative en termes réels sur la période 1980-1989 avec un taux moyen de -3,9%.

Le salaire moyen réel (tous secteurs confondus) a baissé de 20°/° entre 1989 et 2004.

Certes, il y a eu des augmentations de salaire durant cette dernière décennie , le SNMG algérien a plus que doublé en passant de 6.000 à 15 000 dinars ces dernières années, mais les travaux qui ont pu être effectués ont évalué cette augmentation (qui a consisté en des rattrapages) à une amélioration de 1% du pouvoir d'achat des salariés ce qui est bien évidemment insuffisant pour rattraper la perte de 3% de ce même pouvoir d'achat enregistré durant la période 1990-1998 comme l'ont relevé beaucoup d'observateur de l'actualité économique (34)

On estime par ailleurs que ce relèvement du SNMG profite beaucoup plus à ceux dont les salaires sont indexés dessus, à savoir surtout des cadres dirigeants. Pour le salarié moyen, le salaire de poste a un lien avec le SNMG qui est très mince voire inexistant. « Pour la plupart des gens, ils ne le remarquent même pas. Le gain est d'à peine 250 ou 300 DA de plus dans les fiches de paie». (35)

A l'évidence, les 15.000 DA ne couvrent pas les besoins vitaux du travailleur et de sa famille. En 2006, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) a publié les résultats d'une étude effectuée entre de 2003 à 2005 et consacrée au budget vital d'une famille moyenne ( famille de 7 personnes, taille moyenne considérée de l'unité domestique algérienne), Elle avait estimé que pour combler les besoins incompressibles d'une famille de sept personnes, il fallait un budget de «24.790,85 DA en 2005, alors qu'il était de 22.970,35 DA en 2003, soit une érosion du pouvoir d'achat de l'ordre 7,9% en trois ans». L'étude avait démontré que pour l'alimentation qui constitue 53,5% du budget familial, il fallait des dépenses mensuelles de 13.260,50 DA.

En 2010, une étude comparative sur le pouvoir d'achat au Maghreb (publiée dans El Watan) réalisée par l'Intersyndicale de la Fonction publique, avait démontré que le SNMG en Algérie ne couvre que 26% des besoins minimums contre 32% pour les Marocains et 15% pour les Tunisiens. L'étude avait conclu qu'il fallait porter le SNMG à 38.000 dinars. (Étude évoquée par Safia BERKOUK du quotidien El Watan (36)

Par ailleurs, en comparaison avec les pays voisins (Tunisie Maroc en l'occurrence) les données nous indiquent que le SNMG algérien, qui a pourtant été augmenté durant la période 2000- 2004 de +67% (alors que le SMIG tunisien n'a augmenté que de 15% et le SMIG marocain de +10%) reste toujours inférieur par rapport aux SMIG tunisien et marocain.

Le salaire moyen dans chacun des trois pays suit le même écart. Il reste le plus bas en Algérie et, notamment, dans le secteur de la Fonction publique. Selon le professeur Abdelmadjid BOUZIDI « Il s'agit d'abord et avant tout dans le cas de notre pays du rattrapage d'une dégradation des revenus salariaux que les travailleurs algériens ont subie plus fortement que les autres forces vives de l'économie nationale. » (37) De ce fait, le professeur .BOUZIDI, estime

qu'il faut augmenter les salaires pour deux raisons au moins estimant que l'impact de cette hausse des salaires sur l'inflation restera soutenable:

1. Rattraper l'importante perte de pouvoir d'achat qu'ont subie les salariés durant la décennie 90. Et ce n'est que justice en contexte de croissance retrouvée.

2. La relance de la croissance sera consolidée ainsi par la consommation en sachant que les ménages de salariés consomment la plus grande part de leurs revenus.

Par contre le CNES aussi ne dissocie pas sa recommandation d'augmentation des salaires d'une mise en garde contre les retournements de tendance du marché, si volatil, des hydrocarbures. C'est pourquoi le CNES préconise de s'inscrire «résolument dans une perspective de partage de gains de productivité et non de rente pétrolière». Seule façon d'améliorer de façon pérenne les conditions de vie des Algériens, notamment leur pouvoir d'achat. (38)

D'autres analyses convergent vers ce constat .Ainsi l'ancien ministre des Finances, le professeur Abdelatif BENACHENHOU (39) estimait dans une conférence au Forum des chefs d'entreprises à propos de la question salariale, que l'Algérie, pour des raisons nombreuses, s'est installée dans une pauvreté salariale. « A quelques exceptions près, c'est un pays incontestablement caractérisé par une pauvreté salariale, c'est-à-dire la faiblesse du pouvoir d'achat du monde des salarié » souligne-t-il. Pourquoi ? «Ce n'est pas une loi naturelle» (allusion à la loi d'Airain des salaires. Le professeur A. BENACHENHOU avance cinq raisons.

1- La première est que l'Algérie a connu au cours des vingt dernières années un bouleversement profond de son modèle de consommation. « Les Algériens de 2007 n'ont pas grand-chose à avoir avec ceux de 1990 et encore moins avec ceux des années 70 », précise-t-il, en évoquant l'apparition de nouveaux produits, de nouveaux services, l'extension de l'accès à différents types de facilité et l'apparition d'un phénomène qui n'est pas négligeable, celui du crédit à la consommation et de l'endettement des ménages. « C'est donc une pauvreté salariale relative à un modèle de consommation qui a changé profondément », explique-t-il.

2- La deuxième raison est liée l'évolution des revenus en Algérie. « Si vous regardez au cours des dernières années l'évolution des revenus en Algérie, vous constatez que la masse salariale dans la formation des revenus des ménages a perdu de l'importance au profit des entrepreneurs individuels », affirme le Professeur A. BENACHENHOU. Le salariat n'est plus la norme en Algérie. Et parce que le salariat n'est plus la norme et que les autres revenus autres que salariaux se développent très vite, les salariés vivent une situation de pauvreté salariale.

3- La troisième raison importante est que « la pauvreté salariale résulte purement et simplement de la faiblesse de nos entreprises ». « Il n'y a que les entreprises puissantes, prospères et donc à forte productivité qui sont en mesure de générer des salaires de plus en plus importants », indique l'ancien grand argentier du pays.

4- La quatrième raison est liée à l'environnement mondial. L'Algérie, dit-il, est entrée dans une zone de turbulences dans ses relations avec l'économie mondiale. L'économie mondiale n'est plus ce qu'elle était. « Nous allons vers une économie mondiale de plus en plus inflationniste avec des pénuries beaucoup plus importantes, sur l'ensemble des marchés de biens, d'équipement, intermédiaires et de consommation », prévoit A.BENACHENHOU. « Il faut s'attendre, au cours des 10 à 15 années prochaines si nous ne bougeons pas, à ce que l'inflation importée soit autrement plus importante que celle que nous avons connue », avait-il averti.

Les faits semblent avoir donné raison au professeur A.BENACHENHOU. La hausse des prix des produits de large consommation, produits importés dans des proportions très élevées compte tenu de la faiblesse de la production locale (huiles, sucre, légumes sèches ...) est due

à des facteurs naturels (inondations, sécheresse... ayant frappés les grands pays exportateurs qui ont dû décider de limiter leurs exportations pour assurer l'approvisionnement de leurs propres marchés domestiques. Apparemment les conseils du professeur A.BENACHENHOU n'ont pas été pris en considération

5- La cinquième raison avancée par le Professeur A. BENACHENHOU, qualifiée de « question centrale » concerne l'accès au logement. « Le pouvoir d'achat va se jouer sur la facilité ou la difficulté d'accès au logement », soutient-il, affirmant que « pour des raisons nombreuses, nous avons filé la bulle immobilière dans les grandes villes », ajoutant que

« Les prix ont pris des dimensions absolument ahurissantes, il faut au moins deux si non trois salaires dans un ménage pour pouvoir faire face à la hausse des prix du logement et des loyers », regrette l'ancien ministre des Finances. « C'est une question centrale quand on parle des salaires et des prix. C'est la place du logement dans le budget des Algériens au cours des dix prochaines années. Si nous ne bougeons pas sur la question du logement et très sérieusement, la plupart des Algériens vont tomber dans la problématique du logement social », avertit encore le Professeur A.BENACHENHOU. Parce que les autres catégories d'offres de logements n'évoluent pas comme elles devraient l'être, parce que la promotion immobilière privée est totalement contrainte. « Je voudrais attirer votre attention fondamentale entre la situation des années 70 et la situation des années 2000. Dans les années 70, l'inflation était là, les salaires suivaient l'inflation plus au moins bien. Mais il y avait un élément fondamental qui joue un rôle de stabilisateur c'était le taux d'emploi dans les ménages. C'est-à-dire que progressivement au cours des années 70 dans la même famille vous

avez des salaires de plus en plus nombreux qui entraînent dans la famille en raison de la dynamique de l'emploi. C'est une situation qui n'existe plus. Aujourd'hui dans les circonstances de la croissance de l'économie algérienne, le taux d'emploi dans les familles est stagnant. En d'autres termes on ne peut pas compenser l'inflation par l'addition de deux ou trois salaires dans la famille. C'était le cas dans les années 70. La situation a changé et cela renvoie beaucoup à la création d'emplois productifs à haute productivité dans l'économie algérienne ».

Ceci étant, pour le Professeur A.BENACHENHOU un certain nombre de mesures (autant de lignes de réflexion) sont nécessaires. .

1. Le professeur A.BENACHENHOU estime que l'Algérie « a tout un intérêt majeur à mieux comprendre ce qui se passe sur le marché mondial », notamment à comprendre cette chose nouvelle sur le marché mondial, « nous allons de plus en plus vers des marchés de pénurie, c'est-à-dire à des marchés haussiers ». Très pédagogue, il indique « le prix du baril de pétrole estimé actuellement à 80 dollars, dans la réalité en termes de pouvoir d'achat, d'équipement électrique et pétrolier et gazier... ne vaut plus que 50 dollars et pour certains biens il ne vaut que 30 dollars ». « Je voudrais insister sur notre capacité à analyser très sérieusement, l'avenir du fonctionnement des marchés mondiaux des biens d'équipement parce qu'il y a des transformations en cours qui sont très fortes », ajoute-t-il.

2. Au-delà de la surveillance du marché mondial, l'ancien ministre des Finances insiste sur la nécessité et l'urgence « de libérer l'offre interne contrainte en Algérie par le droit, par la bureaucratie, par l'insuffisance de ressources humaines. « Ces contraintes doivent être levées, le plus vite possible, notamment dans le domaine agricole et de l'industrie », propose-t-il estimant que « l'administration algérienne n'est pas tout à fait ouverte au développement pour des raisons liées à son histoire, à sa rémunération et sa formation.

3. En parallèle, poursuit-il, « il faut mettre en œuvre une politique de la concurrence plus importante et plus consistante que celle que nous avons ». « Nous avons une législation de la concurrence, non des institutions de la concurrence, nous n'avons aucune pratique de la concurrence. Nos marchés manquent de concurrence, c'est-à-dire qu'ils sont à structure oligopolistique », explique l'ancien grand argentier du pays.

4. A.BENACHENHOU qualifie la politique de logement d'essentiel. L'ancien ministre des finance ne croit pas qu'il soit « possible de fonder une politique tout en continuant la politique actuelle de logement ». Il plaide là aussi sur l'impératif de libérer l'offre du logement.

5. Et pour libérer l'offre du logement, il faut libérer celle des assiettes foncières. « Il est inacceptable que la CNEP dispose de 1 000 milliards de dinars de dépôts et que le niveau de ses prêts immobiliers ne soit que de 160 milliards de dinars. C'est une situation intenable », s'insurge-t-il. L'ancien ministre des

Finances n'incrimine pas la CNEP. « C'est que l'accès aux assiettes foncières est quasiment impossible », relève-t-il. Le professeur A.BENACHENHOU se dit frappé par le taux d'emploi des années 70 et le taux d'emploi des années 2000. « Dans les années 70, le taux d'emploi permanent et productif était de 2,5 en moyenne, actuellement il est en train de diminuer. Je parle d'emplois permanents et productifs et non du traitement social de l'emploi que nous observons actuellement », souligne-t-il plaidant pour une politique de l'emploi fondée sur une croissance plus diversifiée.

On retrouve l'essence de cette analyse exprimée dans la dernière livraison de l'ONS « Dans la phase actuelle de l'évolution de l'économie algérienne, l'examen du rapport entre l'emploi en général (chômage, niveau des revenus, stabilité des emplois) et le niveau de vie des populations révèle des distorsions et des points de tensions qui grèvent la marche générale et l'harmonie de la société. L'on sait déjà que les efforts des pouvoirs publics, particulièrement depuis 2007, en matière de rehaussement des salaires n'ont pas eu l'impact souhaité sur le pouvoir d'achat des populations. Il est connu que le niveau de vie n'est pas lié ipso facto à celui des salaires. Pour que la revalorisation des revenus salariaux ait son efficacité en termes de pouvoir d'achat, il faut qu'elle découle d'une augmentation de la production dans le secteur économique d'une nouvelle performance sur le plan de la productivité du travail. » (40)

### **Conclusion :**

Pour conclure on peut souligner sur la base des éléments d'analyse que nous venons d'analyser assez succinctement au demeurant, que les politiques salariales *mises en œuvre n'ont pas été équitables, au sens où leurs résultats ont été contraires aux objectifs assignés. La politique salariale initiée dans le sillage des réformes libérales a été en contradiction avec les objectifs proclamés, incohérence dans l'ensemble du système*

Pour le professeur Abdelmadjid BOUZIDI, ancien conseiller à la présidence au temps de président Liamine ZEROUAL, faut-il le rappeler, la politique des salaires souffre d'un «très mauvais partage des résultats de la croissance», puisque «la part revenant aux salariés va en diminuant». Par ailleurs souligne – t-il «contrairement à ce qui passe dans d'autres pays, le salaire minimum (Smig) «n'est pas ajusté annuellement afin d'éviter une érosion du pouvoir d'achat mais lorsque le gouvernement en a envie», ajoutant que cette façon de faire «augmente la colère des salariés» donnant lieu, selon lui, à une «régulation par le conflit» et non «par la négociation». Au final, «ça se passe comme dans un souk et les entreprises n'ont pas de visibilité ni de lisibilité».

(41)

On ne saurait mieux traduire la réalité qui prévaut en Algérie où les augmentations de salaires sont effectivement «concedées» sous la pression des grèves et de la rue.

Ceci étant rappelons que dans la plupart des pays, l'Etat fixe non seulement les salaires de la fonction publique mais il détermine de plus le salaire minimum interprofessionnel garantie qui assure à tout salarié travaillant à temps complet une rémunération au moins égale à son montant et prévoit un mécanisme d'indexation sur le prix à la consommation afin que le pouvoir d'achat des salariés les plus modestes ne s'amenuise pas sous l'effet de l'inflation.

L'Algérie ne fait certainement pas exception sauf que l'application de telles dispositions ne semble pas opérante dans la mesure où nombreux sont les problèmes relatifs à l'indexation dont les critères d'appréciation, au-delà des négociations, ne semblent guère être partagés et reconnus par tous les partenaires concernés (Etat, Employeurs et Syndicats)

## **Bibliographie :**

- (1) CNES (2006) : « rapport de conjoncture 2° semestre » p.5
- (2) C. E. (2007): " Labour market and wage developments in 2006"
- (3) A.KRUEGER(1999) «Measuring labor's share», in American Economic Review, vol. 89
- (4) Rapport mondial sur les salaires 2008-09 : « « Salaire minimum et négociation collective: vers une politique salariale cohérente », BIT, Genève, p.21
- (5) CNES (2007): « RNDH », op. cité p.34
- (6) CNES (2007): « RNDH », op. cité, p.36
- (7) CNES (2007): « RNDH », op. cité, p.37
- (8) B. BOULAHBEL (2010) : « Le système de protection sociale de l'Algérie » 14 – 16 /07/10, Nairobi, Kenya
- (9) - C E.(2007) : Labour market and wage developments in 2006 ».  
- FMI (2008): «Globalization and inequality», in World Economic Outlook:" Globalization and inequality", (Washington, DC).
- (10) FMI : «Globalization and inequality»,op.cite
- (11) Rapport mondial sur les salaires 2008-09, op.cite , p. 24
- (12) Rapport mondial sur les salaires 2008-09, op.cite , , p. 25
- (13) R. LAYARF (2006) : «Happiness and public policy: A challenge to the profession», in The Economic Journal, vol. 116, mars.
- (14) F.FERREURA et M.RAVAILLON, (2008) : «Global poverty and inequality: A review of the evidence», World Bank Policy Research Working Paper No. 4623
- (15) Rapport mondial sur les salaires 2008-09 , op.cite, p. 27
- (16) Rapport mondial sur les salaires 2008-09, op.cite, p.28
- (17) A. MEBTOUL (2011): « Une bonne année 2011 », le Maghreb, le quotidien de l'économie, lundi 17/01/11
- (18) J. STGLITZ (2006) : « Un autre monde : contre le fanatisme du marché », traduit en français par Chemla Paul, Fayard, p.198
- (19) R. KHALED (2010) : « L'histoire d'une clochardisation de la majorité de la population », Liberté, 13/10/10
- (20) Rapport mondial sur les salaires 2008-09, op. cite, p.31
- (21) A. MEBTOUL (2010): « Quelle est place de la femme dans le monde du travail et de l'entrepreneuriat : l'expérience algérienne », Le Maghreb ( le quotidien de l'économie) du 17/11/10
- (22) Rapport mondial sur les salaires 2008-09, op. cite, p .10
- (23) J. E. STIGLITZ, A. SEN, J.P. FITOUSSI (2008): « la mesure des performances économiques et du progrès social », Rapport de la Commission, IEP ,Paris, p.7
- (24) J. E. STIGLITZ, A. SEN, J.P. FITOUSSI (2008): op. cite, P.8
- (25) J. E. STIGLITZ, A. SEN, J.P. FITOUSSI (2008): op. cite, P.8
- (26) N.E. HAMMOUDA : « «On ne peut pas dire qu'il y a eu réellement une dégradation du pouvoir d'achat», Propos recueillis Par Safia Berkouk, El Watan ÉCONOMIE - Du 26 juillet au 1er août 2010
- (27) HOSSEIN, SAMI SATOUR et DIAF : « Essai de modélisation de l'inflation en Algérie », Mémoire, I N P S, Alger, 2009
- (28) A.MEBTOUL (2010): « Problématique de l'inflation et du pouvoir d'achat des Algériens en 2010 » Algérie- Focus, 12/ 28/10
- (29) M. BENACHENOU « L'Inflation, cet acide qui ronge l'économie et la société algériennes »,Le Quotidien d'Oran, Jeudi 30 /12/10
- (30) M. BENACHENHOU (2010): « op.cite
- (31) F.TALAHITE et R.BOUKLIA-HASSANE: « Profil pays du Femise :Algérie» op. cite.
- (32) A.BOUZIDI : cf. ses nombreuses chroniques publiées régulièrement dans le quotidien le soir d'Algérie
- (33) F.TALAHITE et R. BOUKLIA-HASSANE: « National Background ... », op. cite
- (34) A. BOUZIDI(2007) : « Pourquoi les salaires doivent être augmentés» Liberté Eco. du 10/10/07

- (35) S. BERKOUK : « Relèvement du pouvoir d'achat en Algérie La répartition équitable des richesses, d'abord » El Watan ÉCONOMIE - Du 26 juillet au 1er août 2010,
- (36) S. BERKOUK : « Relèvement du pouvoir d'achat en Algérie La répartition équitable des richesses, d'abord » op. cite
- (37) A. BOUZIDI : « Pourquoi les salaires doivent être augmentés» op. cite
- (38) CNES (2007): « RNDH » , op.cite, p.39
- (39) A. BENACHENHOU (2007) : cf. sa conférence au Forum des chefs d'entreprises (FCE) (débat sur le dossier des salaires) organisé le lundi 1er octobre 2007, compte rendu dans Liberté Economie du 12 /10/07
- (40) ONS « activité, emploi et chômage au 4e trimestre 2010”
- (41) A. BOUZIDI (2007) : « Pourquoi les salaires doivent être augmentés»: op. cite  
La question de la sécurité sociale en Algérie : Proposition d'un débat »